

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 NOVEMBRE 2008**

Le 28 Novembre 2008 à 20 h 30mn, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, MM DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mme MARTY Marie-Christine, MM MESSAL Guy, PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude et SEGUY Jean-Luc.

Absents excusés : Mme COUREAU Aline, Mlle MARTINEZ Christel, Mme MIREY Manuelle.

Monsieur Jean-Luc SEGUY est désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les observations du Conseil sur le compte-rendu de la séance du 6 Novembre 2008 ; aucune observation n'est faite et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Aucune décision par délégation du Conseil n'a été prise depuis la dernière réunion.

**DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :**

**1 – DELIBERATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le contrôle de légalité, par courrier du 29 Octobre 2008 a émis un certain nombre d'observations concernant la procédure de modification et de révision du PLU engagée par délibération du Conseil municipal le 6 mai 2008 et validée dans sa séance du 25 septembre 2008. En conséquence, cette délibération devient inapplicable.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder au retrait de cette délibération.

Une nouvelle délibération est approuvée à l'unanimité pour reprendre la procédure prévue par l'article L. 123-13 du Code de l'urbanisme.

Concernant la procédure de modification :

- Réalisation du projet de construction de la station d'épuration (parcelles BX 77-78-96p-76-11)
- Modification du règlement de la zone A
- Modification de l'article 2 du règlement de la zone N
- Changement de zonage des parcelles AI 181-182-183
- Changement de zonage des parcelles BW 420-451-452-5p-6p-42-43-40p-41p.
- Réalisation des schémas d'orientation d'aménagement pour les secteurs de la Garenne, le Falgayras, Emeliès, Méchanel et Pradal – Cayrac.

Concernant la procédure de révision simplifiée

- Réalisation des constructions présentant un intérêt général pour la commune : parcelles AL 89-90-91-212-88
- Rectification d'erreur matérielle : parcelles AN 153-157-159.
- Réalisation du projet de la truffière des Grèzes : parcelle AM 66.

## **2 – CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE ET France TELECOM POUR LA DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES DANS LE CADRE DES AMENAGEMENTS DES ENTREES SUD**

Un projet de convention est proposé afin de dissimuler les réseaux téléphoniques sur deux secteurs concernés par l'opération d'aménagements et de sécurisation des entrées sud, le secteur du Pech Fourcat et le secteur de l'Etang.

Après délibération du conseil, la maîtrise d'ouvrage complète de ces études est attribuée à la fédération départementale d'électricité du Lot et le Maire est autorisé à signer les deux conventions particulières.

Les montants prévisionnels des travaux sont les suivants :

### **Secteur Pech Fourcat :**

Travaux de génie civil à la charge de la commune : **12 735 €**

Travaux de câblage (France Télécom) : **4 086 €** (part communale)

**Total des travaux : 16 821 € ;**

### **Secteur de l'Etang :**

Travaux de génie civil à la charge de la commune : **8 335 €**

Travaux de câblage (France Télécom) : **3363 €** (part communale)

**Total des travaux : 11 698 €.**

## **3 – CONVENTION AVEC LA FEDERATION D'ELECTRICITE DU LOT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET LE RENOUELEMENT DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

La Fédération Départementale d'Electricité propose également un projet de convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique pour les travaux suivants :

- la fourniture et la pose en tranchée commune ou en tranchée spécifique du réseau d'éclairage public et ses accessoires ;
- la mise en place des luminaires

L'ensemble des travaux s'effectuera sur le secteur du Pech Fourcat/ Ecole et sur le secteur de l'Etang.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève :

**Secteur Pech Fourcat – Ecole** : **84 000 € HT** (cela comprend les travaux d'éclairage public avec les frais d'études, autorisations, fourniture et pose des câbles et luminaires)

**Secteur de l'Etang** : **100 000 € HT** (avec les mêmes prestations que pour le secteur précédent).

Le conseil municipal, après examen de ce dossier et du précédent, autorise le Maire à solliciter un financement complémentaire auprès du Conseil Régional par l'intermédiaire du contrat plan du parc naturel régional des Causses du Quercy pour les dissimulations de réseaux téléphoniques et l'éclairage public. De plus, il autorise le Maire à solliciter la participation à hauteur de 20 % de la Fédération départementale d'électricité du Lot sur la partie éclairage public.

#### **4 – MODIFICATION DES EFFECTIFS**

Suite aux différentes modifications du tableau des effectifs réalisés au cours de l'année 2008, avec plusieurs créations de postes, il convient avant le terme de l'exercice budgétaire d'effectuer les différentes suppressions de postes devenus vacants.

Pour cela, le comité technique paritaire du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale a été saisi sur les demandes de suppressions et a rendu un avis favorable.

Les suppressions sont les suivantes :

- 2 postes d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe à 28 H 50/semaine,
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 14 h,
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (départ à la retraite).

#### **5 – PAIEMENT A L'INVESTISSEMENT DE MATERIEL DE BUREAU**

L'entreprise COP INFOR à Cahors nous a adressé une proposition de rachat pour un montant de 264.29 € du photocopieur MINOLTA pour lequel le contrat de location va arriver à son terme le 15/12/2008.

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de racheter cet équipement et autorise le Maire à le payer en section d'investissement.

#### **6 – QUESTIONS DIVERSES**

- Contrat d'hygiène alimentaire avec le Laboratoire Départemental d'analyses du Conseil Général du Lot à conclure pour le suivi des prélèvements et des contrôles de nettoyage désinfection de la cantine scolaire.
- Redevance annuelle du patrimoine France Télécom occupant le domaine public routier de la commune, montant de 1355 €.
- Vœux de la mairie : vendredi 16 janvier 2009
- Téléthon : plusieurs associations vont participer à cette opération.
- Galette des rois du 3<sup>ème</sup> âge : Dimanche 4 janvier 2009.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance a été levée à 23 h.